



MOBILISÉES

MOBILISONS-NOUS LE 28 SEPTEMBRE POUR DÉFENDRE LE DROIT À L'IVG ET CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

À l'occasion de la Journée internationale pour le droit à l'avortement, la CFDT, aux côtés de la CGT, de l'UNSA, de Solidaires et de la FSU, rappelle que l'accès à l'IVG et aux droits reproductifs constitue un droit fondamental et un enjeu de santé publique, de santé au travail et de justice sociale.

Dans un contexte marqué par des remises en cause croissantes des droits des femmes dans plusieurs pays, l'intersyndicale alerte sur les difficultés persistantes d'accès à l'IVG, la désertification médicale, la fragilisation des structures de santé sexuelle et les conséquences financières que peuvent encore subir les salariées et agentes ayant recours à une IVG en raison des jours de carence.

L'intersyndicale revendique notamment :

- La suppression des jours de carence pour les IVG dans le secteur privé comme dans la Fonction publique ;
- Une meilleure prise en compte de la santé sexuelle, gynécologique et reproductive dans les politiques de santé au travail ;
- Des moyens renforcés pour le service public de santé et le tissu associatif ;
- L'inscription du droit à l'IVG dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

La CFDT Île-de-France relaie cet appel et vous invite à prendre connaissance du communiqué intersyndical joint.



MOBILISATION À PARIS LE LUNDI 28 SEPTEMBRE

- **Départ à 18h30 de l'Hôtel de Ville ;**
- **Marche en direction de la place Vendôme ;**
- **Jonction avec le rassemblement de la Coalition féministe mobilisée pour une loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants.**

Cette mobilisation permettra de porter conjointement deux exigences :

- ⇒ **Garantir aux femmes le droit de disposer de leur corps,**
- ⇒ **Lutter contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.**



28 septembre : l'accès à l'IVG et aux droits reproductifs est une question de santé au travail et de justice sociale !

À l'approche de la Journée internationale de lutte pour le droit à l'avortement du 28 septembre, le message de l'intersyndicale est clair : l'accès à l'IVG et aux droits reproductifs est une question de santé publique, mais c'est aussi, de plein droit, un combat pour la santé au travail et la justice sociale.

Le monde du travail entretient un lien historique avec le droit des femmes à disposer de leur corps, condition essentielle à la construction d'une société fondée sur l'égalité. L'accès à l'IVG et à la contraception est fondamental dans l'accès des femmes à l'autonomie économique, au monde du travail et plus largement à la sphère publique. Avant même la loi Veil, dans les entreprises et les services publics, les travailleuses s'organisaient dans l'ombre : cagnottes clandestines, réseaux d'entraide et de solidarité pour permettre à leurs collègues d'avorter dans la dignité et la sécurité.

Aujourd'hui, le contexte international montre à quel point ces droits restent sous pression et peuvent être remis en cause. Aux États-Unis, depuis l'arrêt de *Roe v. Wade*, l'interdiction de l'IVG dans de nombreux États a poussé certaines entreprises à financer le déplacement de leurs salariées. Mais l'accès à un droit fondamental ne doit jamais dépendre du bon vouloir d'un employeur : ce doit être un droit garanti, inconditionnel et universel.

En Europe, la montée de l'extrême-droite s'accompagne d'une remise en cause ou de difficultés d'accès à l'IVG dans plusieurs pays. L'organisation d'une exposition anti-IVG dans les locaux même du parlement européen témoigne des attaques de plus en plus fortes de l'extrême-droite et des mouvements anti-genre. Tandis qu'il est encore totalement interdit à Malte et en Andorre.

En France, le mépris des pouvoirs publics envers les difficultés d'accès des femmes à l'IVG est flagrant. La désertification médicale, la fermeture de centres de santé sexuelle et la baisse chronique des subventions aux associations, dont le planning familial, constituent autant d'obstacles pour les femmes qui veulent accéder à l'IVG. Enfin, alors qu'un arrêt de travail spécifique sans jour de carence existe depuis 2024 pour les interruptions médicales de grossesse (IMG) et les avortements spontanés, l'accès à un arrêt sans carence pour une IVG reste bloqué à l'Assemblée nationale, où la proposition de loi dort en commission des affaires sociales depuis le 25 septembre 2025 !

Pendant ce temps, les travailleuses du privé comme les agentes de la Fonction publique continuent de subir jusqu'à trois jours de carence. Subir une perte de salaire parce qu'on a recours à une IVG est une pénalisation financière inacceptable.



L'intersyndicale CFDT, CGT, UNSA, Solidaires, FSU exige :

- La fin immédiate des jours de carence pour IVG dans le privé comme dans la Fonction publique, par l'élargissement sans délai du dispositif existant pour les IMG et fausses couches, ainsi que la création d'un congé rémunéré.
- La prise en compte de la santé sexuelle, hormonale, gynécologique et reproductive dans les politiques de santé au travail, avec notamment l'instauration d'un droit à congé, la prise en charge à 100 % de l'IVG, de la PMA et de l'ensemble des contraceptifs, ainsi que l'adaptation concrète des postes et conditions de travail.
- L'application effective de l'éducation à la sexualité (EVARS) à tous les niveaux scolaires, appuyée par des personnels formés pour lutter contre le sexisme, en permettant l'appui aussi d'associations agréées et non confessionnelle dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé.
- Des moyens budgétaires pérennes pour le service public de santé et le tissu associatif, avec un plan de titularisation et de revalorisation des travailleuses et travailleurs du secteur, aujourd'hui épuisés et précarisés.
- L'inscription de l'IVG dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Face à la montée des idéologies réactionnaires et aux politiques d'austérité, nos 5 organisations syndicales seront pleinement mobilisées le 28 septembre pour défendre la santé, la liberté et les droits de toutes et tous, au travail comme dans la société.